

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 25 août 2026 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :
Chantal Gauthier
Sylvain Marinier
Marc Tassé

Hugo Berthelet
Nathalie Dion
Brigitte Voss

Absences :
Frédéric Broué
André Ibghy

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général adjoint et de la greffière; il est 19 h 02.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2. Mot de bienvenue

Le président de la séance souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Période de questions d'ordre général (durée maximale de 15 minutes)

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

ADMINISTRATION

AG2026-08-16

5. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2026 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2026-08-17

6. Subvention - Fondation médicale - Imagerie par résonance magnétique

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QUE la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut a pour mission d'améliorer et de soutenir la santé et le bien-être de la population par l'acquisition et la modernisation d'équipements médicaux dans les établissements de santé situés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut souhaite obtenir des dons en faveur de sa campagne de financement visant à installer une imagerie par résonance magnétique (IRM) à l'Hôpital de Sainte-Agathe-des-Monts en 2027, lequel est situé sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce projet est d'améliorer les services offerts aux résidents de la région, aux agathois et agathoises en rapprochant les soins, en réduisant les délais d'attente et l'accès à ces examens;

CONSIDÉRANT QUE 8 500 personnes sont en attente d'un rendez-vous pour une IRM dans les Laurentides;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville à offrir des services de proximité efficaces, efficients et nécessaires à la santé et au bien-être de sa population;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement médical (IRM) répondra à un besoin essentiel des citoyens de Sainte-Agathe et de la région;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville peut octroyer une aide financière relative à une initiative de bien-être à la population ainsi que pour l'exploitation d'un établissement de santé;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs acteurs du milieu dont notamment des municipalités, des villes et des MRC ont également contribué à la campagne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides s'est engagé, par la résolution 2025-04-9650 à verser, pour les exercices financiers 2025 à 2027, une contribution financière annuelle de 66 667 \$ à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut visant l'achat d'un appareil IRM pour l'Hôpital de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts par sa résolution 2025-04-145 s'est déjà engagée à payer une somme de 150 000\$ répartie sur 3 ans, soit 50 000\$ par année;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2025-11-521 le conseil a autorisé l'augmentation de la subvention pour l'année 2025 à 59 131\$;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut (la "Fondation") tiendra l'évènement de course ou de marche "Défi Laurentien" le 17 octobre 2026 et amasse des fonds pour le projet d'IRM de la Fondation médicale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite faire une subvention supplémentaire pour l'achat de l'IRM;

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer cette dépense au bon de commande DG-101018, sous réserve de l'autorisation du conseil;

Il est proposé

ET RÉSOLU

- 1. d'autoriser le versement d'une aide financière à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut de 1000 \$;
- 2. d'autoriser la trésorière à effectuer la dépense au bon de commande identifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

TRÉSORERIE

AG2026-08-18 7. Dépôt - Rapport financier et rapport du vérificateur externe - Agglomération - Année financière 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière doit déposer le rapport financier de l'agglomération et le rapport du vérificateur externe lors d'une séance du conseil d'agglomération et qu'un avis public de ce dépôt doit être donné au moins cinq jours avant cette séance;

CONSIDÉRANT que l'avis public de ce dépôt a été publié le 19 août 2026 dans le journal L'information du Nord ainsi que sur le site Internet de la Ville et dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville;

Il est proposé

ET RÉSOLU le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt par la trésorière du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts et du rapport du vérificateur externe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2026-08-19 8. Faits saillants sur le rapport financier et celui du vérificateur externe - Année financière 2025

CONSIDÉRANT la présentation faite séance tenante par le maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, lequel inclut l'information relative à la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus*;

Il est proposé

ET RÉSOLU de diffuser les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

RESSOURCES HUMAINES

Initiales	
Maire	Greffier

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

LOISIRS ET SPORTS - CULTURE ET COMMUNICATIONS

SÉCURITÉ INCENDIE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

9. Période de questions sur l'ordre du jour

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

AG2026-08-20

10. Levée de la séance

Il est proposé

ET RÉSOLU de lever la séance. Il est 19 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier